



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2015

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUINZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NOIROT, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, DEMESMAY, DODIN, DURSUN, NOWAK, PEUGEOT, PRETOT, DUVERNOIS, GHAYOU, NICOLETTI, PAGE, Conseillers municipaux.

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. BERTOCCHI	M. BAUDREY
Mme LINOZZI	Mme NOWAK
Mme NAGEL-NICOLAS	Mme NOIROT
M. POUX	M. LEGRAND
M. STIMPFLING	M. DODIN
Mme THOMAS	M. PRETOT
M. KUTTLER	Mme DUVERNOIS

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Mme PAGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La présentation terminée, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Question 2015-01 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2014

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2014 est adopté A L'UNANIMITE.

Question 2015-02 – Administration – Plan Local d'Urbanisme d'AUDINCOURT – Avis du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, la commune d'AUDINCOURT a transmis sous forme d'un CD-ROM son projet de P.L.U. arrêté par délibération du 13 novembre 2014.

L'avis du conseil municipal d'EXINCOURT doit être transmis avant le 20 mars prochain. Le projet est consultable en mairie.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, n'a pas de remarque à formuler sur le projet.

Question 2015-03 – Administration – Convention avec le Centre de Gestion du Doubs pour l'utilisation du service de missions temporaires

La convention de partenariat entre la commune et le service Missions Temporaires du Centre de gestion du Doubs arrive à échéance en 2015.

Afin de continuer à bénéficier des prestations de ce service, il est proposé d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention cadre de mise à disposition de personnel temporaire.

Les modalités d'interventions du service sont inchangées.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-04 – Gestion du personnel – Tableau des emplois

Afin de répondre à la demande d'un agent, actuellement en poste à temps incomplet 20.5/35^{ème} et chargé de l'entretien d'une partie de l'école élémentaire Victor Hugo, qui souhaitait travailler à temps complet, et du fait d'une démission d'un agent occupant un poste à 15/35^{ème} qui était chargé de l'entretien du bâtiment de la mairie, la commune a étudié la possibilité de réalisation de deux missions d'entretien sur un seul poste à temps complet.

Dans cet objectif, l'entretien du bâtiment de la mairie a été revu, notamment le nombre d'interventions relatives à l'entretien des salles de réunions a été ajusté, ce qui a permis de réduire le nombre d'heures hebdomadaires d'intervention.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20.5/35^{ème}
- La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 15/35^{ème}
- La création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35 heures

Conformément à la réglementation, l'avis du Comité Technique a été sollicité. Réuni le 3 février dernier ; il a émis un avis favorable.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-05 – Finances – Indemnité de conseil alloué au comptable public

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- Par mesure d'économie, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an ;
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et soit attribuée à Laurent ROSE-HANO, Receveur-Municipal.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 5 absents, approuve cette proposition.

Question 2015-06 – Finances – Tarif du bois de chauffage

Considérant le coût du façonnage, du débardage et de la livraison à domicile, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le prix du stère livré à domicile à 41.00 € TTC et, s'il reste des stères non vendus, de les céder au prix de 28.00 € TTC le stère (non débardé, non livré à domicile)

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-07 – Finances – Sortie de l'actif avant le 31/12/2009

Comme la loi l'autorise, le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'état de l'actif les biens non renouvelables acquis avant le 31 décembre 2009. La liste des biens qui seront sortis de l'actif cette année sera jointe à la délibération du Conseil Municipal. Le matériel concerné est imputé aux articles :

Article	Intitulé	Montant sorti
2051	Concessions... logiciels..;	1 672.02
2183	Matériel de bureau et informatique	3 180.69
2188	Autres matériels	36 969.17
	TOTAL	41 821.88

Cette opération sera réalisée par la mise à jour directe des écritures d'ordre non budgétaires du comptable au vue de la liste détaillée des biens à réformer qui sera jointe à la délibération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-08 – Finances – Subventions

1- Subventions dans le cadre des voyages scolaires :

Depuis de nombreuses années, la commune subventionne les voyages scolaires organisés par les collèves.

Il est proposé au conseil municipal d'étendre l'octroi de ces subventions aux élèves d'Exincourt participant aux voyages scolaires organisés par les lycées et aux apprentis accueillis dans les services communaux, toutes les subventions étant versés sur les mêmes critères à savoir :

- Le voyage ou la sortie doit avec un objectif pédagogique,
- Une seule aide par année scolaire pour un même enfant,
- 30 % du montant à la charge de la famille avec un montant maximal de 100 € ;
- L'aide peut être versée sur présentation par le collège d'un état récapitulatif des élèves d'EXINCOURT ayant effectivement participé au voyage, leur adresse et le montant restant à la charge de la famille :
 - Soit à la famille
 - Soit à l'établissement

Un débat s'est engagé sur les termes « objectif pédagogique ».

La question est retirée de l'ordre du jour.

- 2- Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 75 € à M. Ludovic BAUER, actuellement apprenti à la commune dans le cadre d'un voyage d'études à ANGERS.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Question 2015-09 – Finances – Compte de gestion 2014

Le Trésorier d'AUDINCOURT a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget communal. Après vérification, il apparaît que ce document retrace l'intégralité des opérations effectuées au cours de l'exercice et concorde avec le compte administratif 2014. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le compte de gestion 2014.

Question 2015-10 – Finances – Compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 présente le résultat suivant :

Excédent de fonctionnement	544 852.22
Excédent d'investissement	712 703.97
Résultat de l'exercice	1 257 556.19
Des crédits de dépenses et recettes non réalisés en 2014 reportés sur l'exercice 2015 :	
Solde des reports (déficit)	981 889.00
Le résultat net de clôture est donc de :	275 667.19

Le Maire ayant quitté la salle de réunion, le conseil municipal, placé sous la présidence de M. Eric LEGRAND, 1^{er} adjoint, A L'UNANIMITE, approuve le compte administratif 2014.

Question 2015-11 – Finances – Affectation du résultat 2014

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice soit : **544 852.22 €**

Après constatation de ce résultat, l'assemblée peut affecter ce dernier en tout ou partie :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes),
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve d'investissement).

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 de la façon suivante :

- **269 185.03 €** à la couverture des besoins de financement dégagés par la section d'investissement (712 703.97 € d'excédent d'investissement 2014 moins 981 889.00 € de déficit sur restes à réaliser)
- **275 667.19 €** en réserve d'investissement

Proposition approuvée A L'UNANIMITE.

Divers

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Décembre 2014	231	126	105	154	77
Janvier 2014	234	127	107	156	78
Février 2014	227	120	107	152	75

- Point sur organisation des élections législatives
- En vue d'améliorer la sécurité des enfants entre la sortie de l'école et la montée dans les bus, une rampe va être créée. Ainsi, la sortie des enfants se fera par une porte du préau donnant directement sur le parking des bus.
- Point sur l'accueil périscolaire : le nombre d'enfants accueillis le matin varie entre 4 et 11. Pour mémoire, ce service a été ouvert pour test, les conditions de son maintien étant l'accueil d'au minimum 12 enfants.
- Le recensement de la population est terminé, la collectivité est en attente des chiffres de l'INSEE.
- deux nouvelles associations :
 - UMLAUT : cours d'Allemand
 - Auto moto, la Passion Mobile
- Droit des sols : à compter du 1^{er} juillet 2015, l'état n'assurera plus l'instruction des autorisations du droit des sols pour les collectivités dotées d'un PLU. En conséquence, PMA a proposé aux collectivités la création d'un service mutualisé qui serait chargé d'assurer cette prestation pour les communes qui le souhaitent. Exincourt a déjà fait connaître son souhait d'avoir recours à ce service.
- Point sur l'avancement travaux de la crèche : le planning est respecté.
- Economie :
 - Ma Jardinerie : création d'une plateforme de distribution sur l'ancien site des échelles TENEXA
 - Un magasin New Baby / Bébé cash ouvrira ses portes autour du 1^{er} avril dans le bâtiment situé au centre commercial GEANT, à côté de Mondial Textiles
- Suite à la fermeture du garage VOLPI à Sochaux, le contrat relatif aux opérations de fourrières a été repris par le garage NEDEY.
- Quelques dates :

22/2	14h – loto BEEEX-VA Salle Morel
6/3	Soirée vidéo
8/3	Travesti enfantin
21/3	Loto du foot
21/3	Réception des nouveaux arrivants
22/3	16h30 concert des professeurs HME chapelle A
22-29/3	Elections conseil départemental
23/3	Commission « finances » initialement prévue le 24/3
28/3	Chasse aux œufs
29/3	Changement d'horaire 2h = 3h
10/4	Conseil municipal (budget)
17/4	Soirée saveur bibliothèque
18/4	Opération ville propre
25/4	20h30 concert HME
26/4	11h15 journée du souvenir

Questions des conseillers municipaux :

Mme PEUGEOT demande où en sont les travaux pour la reconstruction du CMS.
Le cahier des charges va être transmis aux différents architectes retenus lors de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

M.BARBAUD demande si l'installation de la caméra au point R de GEANT CASINO a permis de diminuer les dépôts sauvage de déchets aux pieds des conteneurs.
Oui, il y a une certaine amélioration même si des dépôts ont encore lieu. Une question technique reste à régler en ce qui concerne la visibilité de nuit.

M. NICOLETTI demande s'il y aura un grillage tout autour du stade, auquel cas, les riverains n'auraient plus d'accès direct au stade.

Non le grillage ne sera pas installé tout autour, un seul riverain n'aura plus accès directement au stade mais son accès n'a jamais été réglementaire. Les anciens accès demeureront.

Mme PRETOT demande si le radar pédagogique installé rue des Mines a fait l'objet de statistiques et s'il sera déplacé dans une autre rue.

Les résultats du radar pédagogique laisse apparaître qu'environ 30 % des automobilistes roulent entre 50 et 70 km/heure. Le radar pourrait être installé rue du Château.

M. BERNARDIN demande quand redémarreront les travaux du THNS.

Au mois de mars sur le coteau et l'année prochaine sur la rue des Ecoles. La Commune engagera également des travaux dans cette rue en même temps.

Mme DUVERNOIS dit avoir été interpellée par le Président des restaurants du cœur parce que la commune n'a pas participé financièrement au spectacle de l'Axone.

La commune n'a effectivement pas participé financièrement à cette opération. Le CCAS d'Exincourt, par la banque alimentaire, apporte directement de l'aide aux Exincourtois en difficulté, sur proposition de l'assistante sociale et ne participe donc pas à d'autres structure extérieure intervenant sur un même type d'aide (alimentaire notamment).

Mme DUVERNOIS demande des explications sur un refus d'aide du CCAS et sur les critères d'octroi de ces aides.

La réponse relative à un refus d'aide est confidentielle mais a été donnée à l'intéressé.

Séance levée à : 21 h 15